

Tintigny, le 3 octobre 2017

## Commune de Daverdisse

### Compte rendu de la CLDR du 11 septembre 2017

Réf. N:\ER6\DAVERDISSE\06- CLDR\20170911 CLDR foret publique\Daverdisse 20170911 PV foret publique.docx

#### Présents et excusés :

Présences : cf. liste ci-après – 32 participants et 3 excusés

DNF : Sami Ben Mena, ingénieur du cantonnement de Libin & Philippe Gilles, brigadier

FRW : Sophie Orban & Lindsey Gérard, agents de développement

#### Ordre du jour :

Information sur la forêt publique par le DNF



Cette réunion est consacrée à une des actions de la fiche-projet prioritaire « Information et communication sur la gestion durable de la forêt ». Le DNF y présente :

- Les rôles de la forêt et les principaux utilisateurs de la ressource
- Le DNF : situation administrative et judiciaire ; compétence territoriale ; missions ; rôle de médiateur entre les différents interlocuteurs.

#### Les rôles de la forêt

##### Fonction économique :

- Source de bois et d'emploi pour les exploitants forestiers, les transformateurs de bois (scierie, chantier de découpe...) et les habitants de la commune (affouage).
- L'affouage sur Daverdisse est important : 670 parts sont faites chaque année. L'équipe forestière communale réalise les lots dans les houppiers.
- La Commune utilise son bois local dans certains aménagements ; par ex. l'abri pétanque à Porcheresse.

##### Fonction écologique :

- Refuge pour certaines espèces protégées (cigogne noire) ; la forêt est le « poumon vert » pour l'ensemble de la population.
- 86% de la forêt soumise sur la commune sont en Natura 2000.

##### Fonction sociale :

- La forêt est un espace de quiétude et de ressourcement pour les promeneurs. C'est également un habitat pour le gibier géré par les chasseurs.

- Il existe de nombreuses promenades balisées (à pied, en VTT, à vélo) sur la commune de Daverdisse, gérées par le SI.  
Le PicVert a été aménagé dans la vallée de l'Almache, sur l'ancien vicinal.  
Au Ry de Bissu, un écran a été créé autour du gagnage.

## **Le DNF – situation administrative**

---

Le Département de la Nature et des Forêts est une autorité régionale wallonne. Il fait partie du SPW et de la DGARNE (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement).

Sur la Région Wallonne, il y a 8 directions, 33 cantonnements et 399 triages.

Daverdisse fait partie de la direction de Neufchâteau, du cantonnement de Libin et comprend 3 triages :

- Daverdisse (Gembes) : l'agent responsable est Gaëtan Dewasmes
- Porcheresse : l'agent est Anthony Deloge
- Haut-Fays : l'agent est Jean-Benoît Adam



Un agent DNF est un fonctionnaire payé par la Région wallonne et qui est recruté par le SPW. Il ne s'agit pas d'un employé communal.

Un agent DNF est un officier de police judiciaire à compétences restreintes. Un agent est souvent seul en forêt, son témoignage fait foi jusqu'à preuve du contraire.

L'agent DNF est compétent dans la gestion forestière et la surveillance des exploitations dans les forêts publiques. Il a également un rôle de surveillance de la chasse, de la circulation en forêt et de la conservation de la nature partout en forêt et en milieu naturel.

## **Le DNF – les missions**

---

### **1. Surveillance (mission de police)**

- Des exploitations forestières : le DNF veille à ce que les exploitants ne coupent que les bois qui ont été délivrés et à ce qu'aucun dégât ne soit occasionné ou ne reste sans réparation. Il réalise également les cahiers des charges pour les ventes de bois et exploitations forestières en forêt publique (formalités techniques et de paiement).
- Respect des règles de circulation en forêt :
  - Les promeneurs doivent rester sur les chemins et les sentiers ou avoir une autorisation du propriétaire pour la cueillette.
  - Les véhicules à moteur ne sont pas autorisés en forêt sauf pour des motifs légitimes : chasses, affouage...
  - Des chemins non accessibles au public peuvent être utilisés dans le cadre de promenades (à pied, VTT...) avec autorisation du DNF et du propriétaire.
  - Sur Daverdisse,
    - les habitants de la commune et des communes voisines peuvent cueillir un seau par jour dans un rayon de 40 mètres des chemins (en forêt publique).
    - 25 à 30 promenades sont organisées par an.
    - Les mouvements de jeunesse déposent 15 à 20 notifications par an pour accéder à des zones libres d'accès.
    - 3 à 4 PV sont dressés chaque année pour cueillette illégale de champignons.

- La chasse :
  - Veiller à ce qu'il n'y ait pas de braconnage (surveillance également de nuit).
  - Contrôler les permis de chasse,
  - Surveiller les méthodes de nourrissage.
  - Contrôler les plans de tir et le gibier tiré (cervidés).
  - A Daverdisse, en moyenne, 4 PV chasse/an et une quarantaine de battues ont lieu.
- Conservation de la nature : veiller à ce qu'aucune action humaine n'ait un impact négatif sur des espèces protégées (cueillette, destruction ou modification d'habitat, introduction d'espèces exotiques...)

## 2. Sylviculture

- Afin de régénérer la forêt, le DNF propose des travaux forestiers aux propriétaires :
  - Plantations (environ 13ha/an) et mesures favorisant la régénération naturelle
  - Protections contre le gibier afin d'éviter l'écorcement.
  - Dégagements de plantations.
  - Elagage.
  - Voiries : il est nécessaire d'avoir un bon réseau de voiries pour l'exploitation des bois.
  - A Daverdisse,
    - il y a 4 ouvriers forestiers communaux et un stagiaire (en 2017).
    - En 2017, ils ont posé 1400m de clôtures de protection et 1.045 protections individuelles contre le gibier.
    - Ils réalisent environ 90 à 100ha de dégagements annuels.
    - Ils font aussi de l'élagage à grande hauteur.
    - Les bois sont répertoriés à la couleur (120 à 200 pieds par hectare en douglas et mélèzes).
- Les coupes de bois sont planifiées par l'aménagement forestier : le volume exploité et les revenus pour la Commune sont plus ou moins constants chaque année. La rotation pour les feuillus est de 12 ans et de 6 ans pour les résineux (croissance plus rapide). Un passage est possible tous les 3 ans pour raisons sylvicoles ou sanitaires.
- Marquage des bois en éclaircie ou en mise à blanc (marteau royal).
- Confection des catalogues de vente de bois : à Daverdisse, en moyenne, 20.000 m<sup>3</sup> sont vendus chaque année, pour un revenu de ± 700.000€/an.
- Implication dans la gestion cynégétique :
  - Participation aux recensements contradictoires avec les chasseurs et les gardes-chasses.
  - En fonction des recensements, établissement des plans de tirs pour le cervidé et le sanglier.
  - Rédaction des constats de tir pour attester de la réalisation du plan de tir durant la saison de chasse. Le DNF participe aux battues pour compter les gibiers. Le transport de l'animal ne peut se faire s'il n'a pas son bracelet.
- Mise en œuvre de mesures de gestion de milieux naturels protégés :
  - Participation à la mise en place de zones naturelles à protéger (avec DEMNA).  
Ex : la Zone Humide d'Intérêt Biologique du Ry de Bissu : plus de résineux et mare près du kaolin.
  - Dans un périmètre Natura 200, mise en œuvre des mesures de gestion prévues par Arrêté du Gouvernement Wallon.  
A Daverdisse se pose le problème du chêne dépérissant dans les forêts incluses dans un périmètre Natura 2000. Certaines zones sont impactées à plus de 25% ; il y a près de 10.000 m<sup>3</sup> de chêne sec délivrés.

- Conservation de zones sans intervention humaine (réserves intégrales : 3% des peuplements feuillus – ex : sur les versants de l’Almache) et d’arbres morts (2 arbres/ha) ou d’intérêt biologique (1 arbre/2ha).
- Remise d’avis et surveillance en matière d’urbanisme :
  - Essentiellement en zones non urbanisables (zones forestières, zones naturelles) sauf pour les arbres et haies remarquables
  - Indiquer l’impact que peut avoir un projet repris dans une demande de permis d’urbanisme et proposer des mesures atténuant ou compensant cet impact.
- Rôle délicat de médiateur entre les différents interlocuteurs : Propriétaire public, promeneurs, chasseurs, naturalistes, opérateurs touristiques...

## Questions-réponses

---

- Le réseau Natura 2000 est-il déjà effectif ?  
Les zones sont désignées, mais n’ont pas encore fait l’objet d’un arrêté. Cependant, cela ne change rien au niveau des contraintes.
- Dans le tableau des exploitations, on constate que les chiffres de prélèvement sont en augmentation. Pour quelles raisons ?  
Certaines années, il y a des délivrances exceptionnelles à cause d’évènements : aléas climatiques, attaques de parasites.
- A Daverdisse, on constate un remplacement des feuillus par les résineux.  
Ce remplacement est prévu dans l’aménagement. Au niveau de la Région Wallonne, l’équilibre feuillus-résineux doit être maintenu. Or, on constate une diminution des résineux.  
Sur Daverdisse, il y a 2/3 de feuillus.
- Le prélèvement est plus important depuis 3 ans, est-ce dû au dépérissement du chêne ?  
Il y a une augmentation d’environ 1.000 m<sup>3</sup> de chêne sec, mais le prélèvement diminue dans les coupes saines.
- Quelle est la cause du chêne dépérissant ?  
Il s’agit d’un ensemble de facteurs. Il y a les facteurs prédisposants : station, essence (c’est surtout le chêne pédonculé qui est touché), chêne issu de taillis sous futaie, le tassement de sol... et puis les facteurs déclenchants : sécheresse de 2012, attaque de parasites en 2013.
- Est-ce que les exploitations forestières se font avec des chevaux en Natura 2000 pour éviter les dégâts au sol ?  
Les chevaux sont parfois utilisés dans les 1<sup>ères</sup> éclaircies. Pour la protection des sols, utilisation des cloisonnements pour canaliser le tassement de sol.  
Il existe peu d’exploitants à cheval.
- Qu’est-ce qu’un chemin public ?  
Il s’agit de chemins dont l’assiette est publique et repris à l’atlas des chemins et sentiers vicinaux, ou de chemins existants depuis plusieurs années. Les chemins de débardage ne sont pas des chemins accessibles.

- Sur la route de Haut-Fays/Wellin, des catadioptres ont été posés pour faire fuir le gibier. Ce processus est-il efficace ?  
Les catadioptres ont été mis en place par les chasseurs. La route appartient au MET et c'est à eux de l'entretenir. Pour que ce système soit efficace, il est nécessaire que la lumière soit réfléchi et nécessite donc un entretien qui n'est actuellement pas réalisé.
  
- En ce début septembre, on n'a pas encore entendu le brame ; est-ce dû à une trop forte pression de la chasse ?  
La chasse est ouverte du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre. Le brame a déjà commencé depuis quelques jours.
  
- Lors de la chasse à l'affût, pouvons-nous circuler en forêt la journée ?  
Le chasseur peut demander une interdiction de circulation 10 jours/an. Il place alors une affiche rouge à l'entrée des chemins. Si l'affiche est jaune, la circulation sur les chemins est permise.  
Les affiches doivent être posées 48h à l'avance et retirées 24h après.

Sophie Orban & Lindsey Gérard,  
Agents de développement FRW

## Participants à la CLDR du 11/09/2017

### Présents

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité	CLDR
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gahy	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Adam	Jean-Marie	rue des Quatre Vents	6	6929	Haut-Fays	
M.	Alexandre	Yves	rue de Bièvre	8	6929	Haut-Fays	
M.	Baijot	Michel	rue de Burnaifontaine	57	6929	Haut-Fays	
Mme	Bertrand	Marie-Agnès	rue de Bièvre	8	6929	Haut-Fays	
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays	X
Mme	Bricteux	Dominique	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays	
M.	Cariaux	Christian	rue de Burnaifontaine	1	6929	Haut-Fays	X
M.	Colleaux	Eric	Ancien chemin de Wellin	30	6929	Haut-Fays	
M.	Colleaux	Olivier	rue de Burnaifontaine	42	6929	Haut-Fays	
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	30	6929	Haut-Fays	X
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse	X
M.	Depoorter	Frédéric	rue de la Hauche	74B	6929	Daverdisse	
M.	Duchesne	René	Ry de Dinnan	23	6929	Daverdisse	
M.	Etienne	Jean-Marie	rue de l'Eglise	14	6929	Haut-Fays	
M.	Fasbender	Roland	rue de Redu	30 C	6929	Porcheresse	
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Groffils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse	X
Mme	Hazard	Annie	rue des Quatre Vents	6	6929	Haut-Fays	
M.	Incoule	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse	X
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse	X
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays	X
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	52	6929	Haut-Fays	X
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes	X
M.	Mertens	François	rue de la Strée	15	6929	Gembes	
M.	Noël	Maarten	rue du Champ du Four	10	6929	Gembes	
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	65	6929	Haut-Fays	X
Mme	Vanderschrick	Josiane	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse	
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse	X
M.	Vanommeslaeghe	Matthieu	Culot de Lahaut	76	6929	Porcheresse	
M.	Vincent	Emilien	route de Roise	2	6929	Gembes	
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays	X

### Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité	CLDR
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	X
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse	X
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	X